

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : [richard.joyal@ville.bedford.qc.ca](mailto:richard.joyal@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 4 OCTOBRE 2022

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022

#### **1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière – Marie-Josée Lamothe**

- 1.1 Rapport de la présidente
- 1.2 Adoption de la politique de tolérance zéro à l'égard de toutes situations d'agressivité, d'intimidation et de menace
- 1.3 Entérinement du mandat de représentation dans le cadre du dossier CMQ-67720-001 relativement à la demande de révision judiciaire du jugement de la Commission municipale du Québec à la Cour supérieure
- 1.4 Dépôt du rapport de l'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers
- 1.5 Désignation des membres du comité sur l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels
- 1.6 Correspondance

#### **2. Commission de la sécurité publique et civile – Daniel Audette**

- 2.1 Rapport du président
- 2.2 Correspondance
  - a) Bulletin info 30 août au 6 septembre 2022
  - b) Bulletin info 6 au 13 septembre 2022
  - c) Bulletin info 13 au 20 septembre 2022

#### **3. Commission de la Gestion des eaux – Yves Gnocchini**

- 3.1 Rapport du président
- 3.2 Octroi contrat – remplacement du dégrilleur
- 3.3 Correspondance

#### **4. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac**

- 4.1 Rapport de la présidente
- 4.2 Autorisation paiement jeux d'eau – Parc de l'Église
- 4.3 Autorisation de paiement pour la conception et construction d'une piste à rouleaux (pumptrack)
- 4.4 Appui au travail de proximité Famille dans Brome-Missisquoi
- 4.5 Contribution à la Journée spaghetti – Fondation Lévesque-Craighead
- 4.6 Autorisation de tenue de levée de fonds – Journée spaghetti au Centre Georges-Perron – Fondation Lévesque-Craighead
- 4.7 Demande de droit de passage – Club motoneige Baie Missisquoi
- 4.8 Correspondance
  - a) Remerciement club Fadoq

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : [richard.joyal@ville.bedford.qc.ca](mailto:richard.joyal@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

## **5. Commission de l'Office d'Habitation Brome-Missisquoi – Yves Gnocchini**

- 5.1 Rapport du président
- 5.2 Autorisation de paiement – Budget révisé 2022 OHBM
- 5.3 Correspondance

## **6. Commission des matières résiduelles – Mona Beaulac**

- 6.1 Rapport de la présidente
- 6.2 Autorisation de signature de l'entente intermunicipale pour location d'un camion conteneur de matière résiduelles et/ou d'un conducteur – Canton de Bedford
- 6.3 Correspondance
  - a) Procès-verbal du 9 août 2022

## **7. Commission de l'urbanisme – Marie-Pier Tougas**

- 7.1 Rapport de la présidente
- 7.2 Adoption du second projet de règlement 699-22-24 amendant le règlement 699-11 intitulé règlement sur le zonage, afin de permettre le Projet La Relance
- 7.3 Adoption règlement 706-22-4 modifiant le règlement relatif aux plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 706-12
- 7.4 Utilisation de l'emprise pour aménagement de débarcadères – École Butler
- 7.5 Demande de modification – Règlement de zonage – Atelier Tréma
- 7.6 Demande de dérogation mineure – 11 rue Demers
- 7.7 Demande PIIA – Démolition immeuble MTQ – construction d'un pont
- 7.8 Demande de PIIA – 41 rue Principale – Rénovation façade
- 7.9 Demande de PIIA – 20-24 rue Dépôt
- 7.10 Demande de démolition d'immeuble – 43, 44 et 46 rue Rivière – Ministère de la Culture et des Communications
- 7.11 Correspondance
  - a) Registre des permis pour le mois d'août
  - b) PV du CCU

## **8. Commission des travaux publics – Pierre Le Blanc**

- 8.1 Rapport du président
- 8.2 Embauche journalier service de la maintenance – temps partiel
- 8.3 Dépôt des neiges usées – Entente Ville de Dunham
- 8.4 Autorisation signature – Acte de servitude temporaire de travail – Pont du ruisseau Groat – MTQ
- 8.5 Octroi d'un contrat – Entretien des routes 202 et 235
- 8.6 Adoption du règlement 625-22-4 concernant la circulation et le stationnement
- 8.7 Autorisation paiement décompte 2 – G.J. Ménard Aménagement Paysager Inc.
- 8.8 Correspondance

## **9. Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires**

### **Varia**

Deuxième période de questions

Clôture de la séance régulière



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, le mardi 4 octobre 2022, à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Pierre Le Blanc	Marie-Josée Lamothe

Sont absents : Yves Gnocchini et Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Est également présent : Richard Joyal, Directeur général et greffier-trésorier et Marie-Claude Bélisle, adjointe.

22-10-267

**Ouverture de la séance**

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil ouvre la séance.

ADOPTÉE

22-10-268

**Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

N.M.

**Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié le vendredi 30 septembre sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue ou n'a été soumise par un citoyen dans la salle.

22-10-269

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022**

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 tel que soumis.

ADOPTÉE

22-10-270

**Adoption de la politique de tolérance zéro à l'égard de toutes situations d'agressivité, d'intimidation et de menace**

Considérant que le conseil souhaite se doter d'une politique de tolérance zéro à l'égard de toutes situations d'agressivité, d'intimidation et de menace ;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

22-10-270  
(suite)

Que ce conseil adopte la politique de tolérance zéro à l'égard de toutes situations d'agressivité, d'intimidation et de menace.

Que la présente politique est effective à compter de son adoption.

La conseillère Marie-Josée Lamothe demande le vote.

**Vote pour** : Marie-Pier Tougas, Daniel Audette, Pierre Le Blanc

**Vote contre** : Marie-Josée Lamothe

Marie-Josée Lamothe vote contre. Elle est en accord avec le principe mais désire avoir plus de précision sur le cadre d'application et aimerait que ça soit assorti d'un canal de communication, de réception de traitement des plaintes.

ADOPTÉE

La conseillère Marie-Josée Lamothe se retire à 19h15.

22-10-271

**Entérinement du mandat de représentation dans le cadre du dossier CMQ-67720-001 relativement à la demande de révision judiciaire du jugement de la Commission municipale du Québec à la Cour supérieure**

Considérant la décision *Ville de Bedford c. Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi* (CMQ-67720-001) rendue par la Commission municipale du Québec;

Considérant la décision de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi de demander une révision judiciaire du jugement de la Commission municipale du Québec;

Considérant que la Ville désire se faire accompagner dans ses démarches concernant la demande de révision du jugement concernant la décision de la Commission municipale du Québec;

Considérant la possibilité pour la Ville de Bedford d'explorer un dépôt de demandes de subventions au Fonds municipal d'action juridique de l'UMQ, ainsi qu'au Fonds de défense des intérêts des municipalités de la FQM pour aider la Ville de Bedford à financer ledit litige;

Considérant que la communication de divers renseignements et documents pourrait être requise par l'UMQ ou la FQM dans le cadre de ces demandes, dont notamment la communication des comptes et/ou du montant des honoraires d'avocats payés par la Ville de Bedford, lesquels pourraient être protégés par le secret professionnel;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc

Appuyé par le conseiller Daniel Audette

D'entériner le mandat aux conseillers juridiques de la firme Tremblay Bois avocat pour la représenter devant la Cour supérieure dans la révision judiciaire du dossier CMQ-67720-001;

D'autoriser le dépôt de demandes de subventions au Fonds municipal d'action juridique de l'UMQ, ainsi qu'au Fonds de défense des intérêts des municipalités de la FQM pour le dossier de révision judiciaire à la Cour supérieure dans la révision judiciaire du dossier CMQ-67720-001.

D'autoriser au besoin la signature de tous les documents nécessaires au dépôt de ces demandes de subvention par le directeur général, monsieur Richard Joyal.

D'autoriser le directeur général, ainsi qu'au besoin, l'avocat de la Ville, Me Yves Boudreault et le cabinet Tremblay Bois, avocat à communiquer tous les renseignements et/ou les documents qui pourraient être requis par l'UMQ ou la FQM dans le cadre des demandes de subvention, dont les comptes d'honoraires d'avocats, le cas échéant.

22-10-271  
(suite)

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

La conseillère Marie-Josée Lamothe revient à 19h20.

N.M

**Dépôt du rapport de l'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers**

22-10-272

**Désignation des membres du comité sur l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels**

Considérant la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, LQ 2021, c. 25, sanctionnée le 22 septembre 2021;

Considérant que ce Loi prévoit des modifications à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels afin d'encadrer au sein des organismes publics la formation d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

Considérant que ce comité doit être formé avant le 22 septembre 2022;

Considérant la recommandation du directeur général;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

De désigner les membres suivants afin de siéger au sein du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels de la Ville de Bedford, à savoir:

- Richard Joyal, directeur général et greffier-trésorier;
- Annie Larocque, trésorière-adjointe;
- Stéphanie Labrie, Adjointe au greffe;

ADOPTÉE

Le conseiller Daniel Audette quitte la séance du conseil à 19h25.

22-10-273

**Octroi contrat – Remplacement du dégrilleur de la station d'épuration**

Considérant que la Ville de Bedford désire remplacer le dégrilleur actuel de la station d'épuration par un nouveau qui sera beaucoup plus performant pour intercepter plus de déchets solides dans les eaux usées avant de les envoyer dans les étangs aérés ;

Considérant que ce nouveau dégrilleur fera en sorte que la qualité des boues dans les étangs sera grandement améliorée et que ça sera plus facile d'en disposer lorsque sera venu le temps d'enlever les boues des étangs ;

Considérant également que ce nouveau dégrilleur fera en sorte d'espacer les vidanges de boues, ce qui réduira les dépenses reliées à l'entretien des étangs aérés ;

Considérant que le devis d'appel d'offres BED20220906 a été déposé sur le SEAO en procédant par un appel d'offres publics ;

Considérant que cet appel d'offres laissait le choix de soumissionner soit sur l'option 1 (type de dégrilleur à escalier) ou l'option 2 (type de dégrilleur à vis) et que toutes les offres reçues concernent l'option 2 ;

Considérant que dix (10) entrepreneurs ont soumis une offre de service et que

22-10-273  
(suite)

seulement les trois (3) offres les plus basses ont été analysées par la firme Tetra Tech dans le cadre de cette démarche pour établir leur conformité, soit :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX TOTAL</b> (incluant les taxes)
Lessard & Demers	279 999,99\$
Hydro-Mec HP	290 874,10\$
Groupe Mécano	300 872,33\$
Allen	321 665,56\$
Nordmec Construction	321 675,91\$
Construction Multi-Mécanique	379 376,11\$
Filtrum	380 452,28\$
Denexco	388 670,35\$
Gestimaction	419 037,89\$
Construction Socomec	421 983,54\$

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est Lessard & Demers, Mécanique de procédé inc.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil octroi un contrat de 243 531,19\$, plus les taxes applicables à Lessard & Demers, Mécanique de procédé inc. pour le remplacement du dégrilleur de la station d'épuration, selon les modalités du devis d'appel d'offres BED20220906 (no. réf. TT 46866TT) et de ses addenda 1, 2, 3, 4 et 5.

Que cet investissement soit financé par le règlement 730-18 pour un montant de 200 000 \$.

Que le montant de 55 750 \$ soit approprié à même l'excédent de fonctionnement non affecté afin de combler le financement du projet.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-10-274

#### **Autorisation paiement pour les jeux d'eau (secteur rue de l'Église)**

Considérant l'octroi d'un contrat à « SIMEXCO Inc. » pour la conception et la construction des jeux d'eau (secteur rue de l'Église) en 2022, et ce, en vertu de la résolution 22-04-104 et pour un montant de 98 791,30\$ incluant les taxes ;

Considérant la retenue contractuelle de 10% du montant total facturé avec taxes correspondant à 9 879,13\$ le temps que la réception provisoire et finale soit prononcée.

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise le paiement à SIMEXCO Inc. du montant de 88 912,17\$ (incluant les taxes).

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-10-275

**Autorisation de paiement pour la conception et construction d'une piste à rouleaux (pumptrack)**

Considérant l'octroi d'un contrat à « Gestion Dexsen Inc. » pour la conception et la construction d'une piste à rouleaux (pumptrack), et ce en vertu de la résolution 21-05-169 et pour un montant de 196 607,25\$ (incluant les taxes) ;

Considérant une retenue de 10% de la valeur du contrat comme garantie ;

Considérant l'autorisation de paiement des décomptes No.1 et No.2 incluant la libération de la première retenue de 5% de la valeur du contrat suite à la réception provisoire, et ce en vertu de la résolution 21-10-330 et pour un montant de 181 285,44\$ (incluant les taxes);

Considérant qu'après une inspection de la piste à rouleaux (pumptrack) douze (12) mois après la fin des travaux, aucun défaut apparent n'a été observé à la satisfaction de la Ville de Bedford ;

Considérant la libération de la deuxième retenue de 5% de la valeur du contrat suite à la réception finale des travaux pour un montant de 9 541,34\$ (incluant les taxes).

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise le paiement du décompte No.3 à « Gestion Dexsen Inc » au montant total de 9 541,34\$ (incluant les taxes) pour la réception finale des travaux.

ADOPTÉE

22-10-276

**Appui au travail de proximité Famille dans Brome-Missisquoi**

Considérant que Brome-Missisquoi est un territoire très étendu où l'accès aux services n'est pas toujours facile et que les familles vulnérables ou défavorisées ne vont pas aisément d'elles-mêmes vers les services institutionnels et communautaires en place ;

Considérant que le travail de proximité auprès des familles permet :

- De rejoindre les familles en situation de grande vulnérabilité et de créer des liens de confiance avec elles ;
- De consolider les liens de confiance entre les familles et les organismes ;
- De sensibiliser et informer les familles sur les services disponibles et les accompagner selon leurs besoins ;
- De soutenir le développement du pouvoir d'agir des parents et le développement de leurs compétences parentales.
- De contribuer à réduire les obstacles et les iniquités en matière de pauvreté et de réussite éducative.

Considérant que depuis 2010, 565 familles vulnérables de Brome-Missisquoi ont été rejointes par le travail de proximité ;

Considérant que les caractéristiques des familles accompagnées peuvent inclure : la dépendance, la violence, la présence de la protection de la jeunesse, des problèmes de santé mentale, la faible scolarité, la monoparentalité, etc. ;

Considérant que les partenaires de Brome-Missisquoi s'entendent sur la nécessité de pérenniser le financement de ces actions.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

22-10-276  
(suite)

Que ce conseil appui la démarche qui répond à un besoin essentiel pour les familles de notre communauté ;

Que ce conseil appui les organismes partenaires dans leurs démarches de reconnaissance et de financement des postes de travailleur de proximité ;

Que ce conseil reconnaît l'importance des travailleurs de proximité par leur rôle d'intermédiaire entre les familles et les ressources pertinentes du milieu.

ADOPTÉE

22-10-277

**Contribution à la Journée spaghetti – Fondation Lévesque-Craighead**

Considérant que la Fondation Lévesque-Craighead a pour mission de veiller au maintien et au développement des soins de santé offerts à la clientèle de Bedford et région ;

Considérant que cette année la formule traditionnelle du brunch de la Fondation Lévesque-Craighead fait vent de changement. Le 14 octobre prochain aura lieu une journée spaghetti « pour emporter » au coût de 12,50 \$ le repas ;

Considérant que cette collecte de fonds permettra à la Fondation de répondre aux besoins des services de santé pour la population de Bedford et région, soit l'achat d'équipements médicaux pour le CLSC/CHSLD de Bedford.

Considérant que la totalité des fonds recueillis sera investie dans les services de santé ;

Considérant que notre participation a été sollicitée, soit pour l'achat d'un minimum de 10 billets au coût de 12.50\$ chacun ou par un don monétaire directement à la Fondation.

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise une contribution financière par l'achat de 10 billets pour une journée spaghetti bénéfice qui sera tenue le 14 octobre 2022, au montant 12,50 \$ chacun, ce qui représente une somme totale de 125\$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-10-278

**Autorisation de tenue de levée de fonds – Journée spaghetti au Centre Georges-Perron – Fondation Lévesque-Craighead**

Considérant que la Fondation Lévesque Craighead a décidé de mettre sur pied une levée de fonds, soit une journée spaghetti ;

Considérant que le projet consiste à offrir un dîner et un souper spaghetti le vendredi 14 octobre prochain ;

Considérant que le tout sera servi sous forme de repas à emporter ;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas



22-10-278  
(suite)

Que ce conseil offre gratuitement le 13 et 14 octobre :

- l'accès du Centre Georges-Perron pour la préparation et cuisson des pâtes;
- l'accès à la cuisine et frigidaire de la salle Arlène-Murray;

Que ce conseil donne accès aux équipements de conciergerie le 15 octobre prochain ainsi que l'aide d'un employé de maintenance et ce, sans frais.

ADOPTÉE

22-10-279

**Demande de droit de passage – Club motoneige Baie Missisquoi**

Considérant la demande du Club motoneige Baie-Missisquoi désire obtenir un droit de passage sur certaines routes du territoire de la Ville et se situant entre l'emplacement du garage du Club sur la rue Champagnat et le sentier de motoneige ;

Considérant que le Club motoneige Baie-Missisquoi désire également obtenir un droit de passage pour les traverses de routes là où le sentier passe sur le territoire de la Ville de Bedford ;

Considérant que le Club Motoneige Baie Missisquoi a préalablement obtenu de la part du ministère des Transports, l'autorisation de passage pour les traverses des routes numérotées, et que ladite autorisation est renouvelée chaque année ;

Considérant que le Club Motoneige Baie Missisquoi a également obtenu de la part des propriétaires des terrains, l'autorisation de passage pour la saison 2022-2023 ;

Considérant que le Club détient une assurance responsabilité pour tout incident pouvant intervenir sur le territoire de la Ville.

Il est proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil accorde au Club motoneige Baie Missisquoi un droit de passage sur les routes du territoire de la Ville se situant entre l'emplacement du garage du Club sur la rue Champagnat et le sentier de motoneige.

Que ce conseil accorde au Club motoneige Baie-Missisquoi un droit de passage pour les traverses de routes là où le sentier passe sur le territoire de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

22-10-280

**Autorisation de paiement – Budget révisé 2022 OHBM**

Considérant que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a transmis le 19 août 2022, le budget révisé de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi pour l'année 2022, la contribution de la Ville passant de 33 222 \$ à 35 722 \$ ;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Tougas

Que ce conseil approuve les budgets révisés de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi en date du 19 août 2022 et accepte le montant de la contribution révisée de la Ville au montant de 35 722 \$;

Que ce conseil autorise le paiement du montant supplémentaire dû soit de 2 500 \$

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-10-281

**Autorisation de signature de l'entente intermunicipale pour location d'un camion conteneur de matières résiduelles et/ou d'un conducteur – Canton de Bedford**

Considérant que la Ville de Bedford et la municipalité du Canton de Bedford désire s'entraider lorsque leur camion de collecte respectif tombe en panne ;

Considérant que les camions collecteurs de matières résiduelles des deux municipalités sont identiques en tout point, ce qui permet le prêt de pièces de rechange tenues en inventaire par les deux municipalités ;

Considérant que chaque municipalité est disposée à louer son camion à l'autre municipalité avec ou sans conducteur ou de louer un conducteur seulement selon leur disponibilité.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise le maire Claude Dubois et le directeur général, Richard Joyal à signer l'entente intermunicipale entre la Ville de Bedford et la municipalité du Canton de Bedford pour la location d'un camion collecteur de matières résiduelles avec ou sans conducteur ou de louer les services d'un conducteur seulement et/ou de fournir temporairement des pièces de rechange (le cas échéant).

ADOPTÉE

22-10-282

**Adoption du second projet de règlement 699-22-24 amendant le règlement 699-11 intitulé règlement sur le zonage afin de permettre le Projet La Relance**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du second projet de règlement numéro 699-22-24 intitulé ; « Second projet de règlement numéro 699-22-23, amendant le règlement intitulé Règlement sur le zonage, afin de permettre le Projet La Relance » ;

Considérant que pour ce faire, la Ville souhaite remplacer la zone IE-1 par la zone RC-6 et l'agrandissement de la zone CC-2, pour permettre la réalisation du Projet La Relance;

Considérant qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bedford et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement;

Considérant qu'un avis de motion de la présentation du premier projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 septembre 2022;

Considérant la tenue d'une consultation publique en date du 4 octobre 2022;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

D'adopter le second projet de règlement numéro 699-22-24, amendant le règlement intitulé Règlement sur le zonage, afin de permettre le Projet La Relance.

ADOPTÉE

22-10-283

**Adoption règlement 706-22-4 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 706-12**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du règlement numéro 706-22-4 ; « modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 706-12 ;

- 22-10-283  
(suite)                    Considérant qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 septembre 2022;
- Considérant que les membres du Conseil désire que le règlement de relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique aux bâtiments et aux terrains compris dans la zone RC-6 (Projet La Relance)
- Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
- D'adopter le règlement numéro 706-22-4, modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 706-12.
- ADOPTÉE
- 22-10-284                    **Utilisation de l'emprise pour aménagement de débarcadères – École Butler**
- Considérant la demande soumise par l'École Butler afin d'aménager 6 débarcadères dans la rue Rix pour les autobus d'élèves;
- Considérant le plan d'ingénierie civile de St-George structures et civil, projet # 22105 par Antoine Paquette, ingénieur;
- Considérant l'abattage d'un arbre et d'une rangée de haie;
- Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
- Que ce conseil, tel que recommandé par le CCU, accepte la demande visant l'aménagement de débarcadères, à la condition que l'École Butler replante 2 arbres en cours avant de l'édifice.
- ADOPTÉE
- 22-10-285                    **Demande de modification – Règlement de zonage – Atelier Tréma**
- Considérant la demande soumise par Atelier Trema visant l'élargissement des usages commerciaux permis dans la zone IA-1;
- Considérant que le Comité désirerait avoir plus de précision sur l'étendue des utilisations projetées par le demandeur;
- Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
- Que ce conseil, tel que recommander par le CCU, ne se prononce pas sur la demande, et demande au demandeur de préciser sa demande.
- ADOPTÉE
- 22-10-286                    **Demande de dérogation mineure – 11 rue Demers**
- Considérant la demande soumise afin de construire un garage isolé d'une superficie de 95.14 m<sup>2</sup>;
- Considérant le règlement de zonage 699-11 autorise un garage isolé d'une superficie maximale de 60 m<sup>2</sup>;

22-10-286  
(suite)

Considérant que le bâtiment projeté occuperait moins de 10% de la superficie du terrain et qu'il a une superficie moindre que celle de la résidence;

Considérant que la cour arrière du terrain du demandeur donne sur une autre cour arrière;

Considérant que l'acceptation de la demande ne causerait pas de préjudice sérieux aux propriétés voisines;

Considérant que le projet respecte toutes les autres normes et règlements;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil, tel que recommandé par le CCU, accepte la demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage isolé d'une superficie de 95.14 m<sup>2</sup>.

ADOPTÉE

22-10-287

**Demande de PIIA – Démolition immeuble MTQ – Construction d'un pont**

Considérant la demande soumise par le MTQ afin de démolir les résidences du

- 43, Rivière
- 44, Rivière
- 46, Rivière

Considérant la nécessité de démolir ces résidences afin de permettre la construction d'un pont.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil, tel que recommandé par le CCU, accepte la demande de démolition des immeubles par le MTQ.

ADOPTÉE

22-10-288

**Demande de PIIA – 41, rue principale – Rénovation de façade**

Considérant la demande de rénovation de façade du 41, rue Principale ;

Considérant la demande vise à :

- Retirer le revêtement métallique de la façade
- Nettoyer la brique en place, sans la remplacer;
- Installer du revêtement de bois peinturer de couleur beige sous les vitrines de façade, avec des cadrages rectangulaires de couleur blanche;
- Installer de fausses-fenêtres au-dessus des vitrines existantes, avec des cadrages blancs
- Installer une moulure métallique au bord de la toiture

Considérant le projet devrait s'intégrer harmonieusement avec l'immeuble adjacent voisin au 43, Principale, hébergeant " Atelier la Fleuriste " ;

Considérant que les choix de couleurs devraient être identique à l'immeuble du 43, Principale;

22-10-288  
(suite)

Considérant que le demandeur requiert également une aide financière de la Ville de Bedford

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil, tel que recommandé par le CCU, accepte la demande de rénovation de façade de l'immeuble du 41, rue Principale aux conditions suivantes :

- La moulure de toiture devra être harmonieuse avec la moulure existante sur le côté gauche de l'immeuble et avec celle du 43, Principale;
- Les fausses-fenêtres devront être d'apparence de qualité, sans reflet, et avoir une apparence de vraies fenêtres;
- Les couleurs choisies pour l'ensemble du projet devront être d'un gris identique au gris de l'immeuble voisin du 43, rue Principale;

Que ce conseil, tel que recommandé par le CCU, accorde la demande de subvention, suite au respect de ces conditions et de soumission de la documentation obligatoire.

ADOPTÉE

22-10-289

**Demande de PIIA – 20-24 rue Dépôt**

Considérant la demande reçue visant la démolition de l'immeuble du 20-24, rue Dépôt;

Considérant que la demande mentionne un potentiel agrandissement de l'épicerie;

Considérant que la Ville n'a pas reçu de demande officielle d'agrandissement de l'épicerie;

Considérant la crise du logement actuellement en cours;

Considérant qu'il est préférable de préserver le patrimoine bâti existant de la Ville;

Considérant que les logements sont actuellement habités;

Considérant que la nécessité de démolir n'a pas été exposé;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil, tel que recommandé par le CCU, refuse la demande de démolition du 20-24, rue Dépôt.

ADOPTÉE

22-10-290

**Demande de démolition d'immeuble – 43, 44 et 46 rue Rivière – Ministère de la Culture et des Communications**

Considérant que La loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autre dispositions législatives a été sanctionnée le 1<sup>er</sup> avril 2021;

Considérant qu'une mesure transitoire est entrée en vigueur au moment de la sanction de la loi;

Considérant que les municipalités ont depuis l'obligation de transmettre à la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications, un avis de leur intention d'autoriser la démolition de tout immeuble construit avant 1940;

Considérant le rapport sur les immeubles sis aux 43, 44 et 46 rue Rivière rédigé par l'inspecteur municipal et les photos prises par celui-ci.

22-10-290  
(suite)

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

D'autoriser la démolition des immeubles sis aux 43, 44 et 46 rue Rivière.

ADOPTÉE

22-10-291

**Embauche journaliers service de maintenance – temps partiel**

Considérant les besoins actuels du service de la maintenance en surplus des heures régulières pouvant être effectuées par le personnel temps plein;

Considérant la démission reçue de M. Allan Corey et de la non-disponibilité de M. Maxime Coupal au service de la maintenance à temps partiel, principalement à l'aréna;

Considérant qu'à la suite de l'affichage de poste à l'interne, aucun employé n'a manifesté son intérêt pour le poste;

Considérant que ce poste a été affiché dans les journaux et sur les médias sociaux ;  
Considérant que les candidats retenus ont été rencontrés par M. David Déry, directeur des travaux publics et du service de la maintenance;

Considérant qu'au terme du processus d'entrevue et d'évaluation le directeur du service des travaux publics et de la maintenance recommande l'embauche de deux candidats qui satisfont aux exigences du poste.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil entérine la recommandation du directeur des travaux publics et du service de la maintenance d'embaucher M. Denis Daviault et M. Keven Sirois au poste de journalier de maintenance temps partiel sur appel et ce, selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur.

Que l'entrée en fonction de M. Daviault soit effective à compter du 5 octobre 2022 et que celle de M. Sirois le soit à compter du 15 octobres 2022.

“Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense.”

ADOPTÉE

22-10-292

**Dépôt des neiges usées – Entente Ville de Dunham**

Considérant que la Ville de Dunham demande l'autorisation d'utiliser notre site de dépôt de neiges usées pour l'hiver 2022-2023;

Considérant que la Ville de Bedford dispose d'un site autorisé de dépôt de neiges usées en vertu d'un certificat d'autorisation émis le 16 septembre 2003 par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement;

Considérant que des dépenses ont été requises afin de rendre conforme le site de dépôt de neiges usées;

Considérant que la Ville se doit d'être vigilante quant à la capacité du site de dépôt de neiges usées afin de respecter les normes du MELCC.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

22-10-292  
(suite)

Que ce conseil accepte de recevoir les neiges usées de la Ville de Dunham aux conditions suivantes:

- a) Que le prix facturé soit de 57 \$ par voyage, soit une indexation de 7,5% sur le tarif de l'an passé;
- b) Que le nombre maximum de voyages à ce taux n'excède pas cent (100) pour le total de la saison 2022-2023;
- c) Que le prix facturé soit de 69\$ par voyage, pour tout voyage excédent le 100 voyages permis, à condition que la capacité du site puisse les accueillir;
- d) Que le prix minimum pour la saison 2022-2023 soit de 3 420 \$.

ADOPTÉE

22-10-293

**Autorisation signature – Acte de servitude temporaire de travail – Pont du ruisseau Groat – MTQ**

Considérant que des travaux de réfection du pont du ruisseau Groat sont prévus en 2024 ;

Considérant que les travaux nécessitent la signature d'un acte d'établissement de servitude temporaire de travail pour permettre les travaux sur les terrains de la Ville.

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer au nom de la Ville l'acte d'établissement de servitude temporaire de travail dans le projet de reconstruction du pont du ruisseau Groat avec le Ministère des transports du Québec.

ADOPTÉE

22-10-294

**Octroi d'un contrat – Entretien des routes 202 et 235**

Considérant que la Ville doit s'assurer du déneigement et déglçage des routes 202 et 235 à l'intérieur de son territoire ;

Considérant qu'une entreprise a été invité à déposer une offre de service pour les travaux et qu'une seule a déposé une offre ;

Considérant que la soumission déposée a été faite en respect des modalités prévues au devis d'appel d'offres, soit pour le grattage et épandage de sel, à partir du 120 rue Cyr jusqu'au 127 rue Dutch pour la route 235, et à partir du 797 rue Principale jusqu'au 226 rue Rivière sur la route 202, le tout représentant 5 km pour les deux routes numérotées.

Il est proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil octroie un contrat d'entretien des routes 202 et 235 plus précisément décrit plus haut, à Les Entreprises Denexco, pour un montant de 19 000 \$ plus les taxes applicables et ce, pour l'hiver 2022-2023 soit du 21 octobre 2022 au 21 avril 2023.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-10-295

**Adoption du règlement 625-22-4 concernant la circulation et le stationnement**

Considérant que le 6 septembre 2022 le projet de règlement 625-22-4 a été déposé et l'avis de motion a été donné par la résolution 22-09-262.

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil adopte le règlement 625-22-4 concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

22-10-296

**Autorisation paiement décompte 2 – G.J. Ménard Aménagement Paysager Inc.**

Considérant l'octroi d'un contrat à « G.J. Ménard Aménagement Paysager Inc. » pour les travaux de réfection des rues Dutch et Clayes en 2022, et ce, en vertu de la résolution 22-05-157 et pour un montant de 1 465 296,13\$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte No.1 pour les travaux réalisés jusqu'au 25 août 2022, et ce, en vertu de la résolution 22-09-261 et pour un montant de 264 819,62\$ incluant les taxes;

Considérant la vérification du décompte No.2 pour les travaux réalisés jusqu'au 28 septembre 2022 et la recommandation de paiement faites par Tetra Tech pour un montant de 485 092,17\$ incluant les taxes.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise le paiement du décompte No.2 au montant de 421 911,00\$, plus les taxes applicables.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-10-297

**Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires**

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 247 836.92\$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 30 septembre 2022.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

N.M.

**Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié le vendredi 30 septembre sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi.

- Un citoyen demande pour quelles raisons les traverses sur la rue Dutch ont été refusées par le MTQ.



- Un citoyen demande pourquoi la ville a installé une nouvelle borne fontaine sur la ligne de lot de deux propriétés sur la rue Dutch.
- Un citoyen demande s'il serait possible de mettre une annonce lumineuse à la traverse piétonnière en face de la pizzeria Bedford.
- Un citoyen demande à quelle distance de la maison est l'emprise de la ville .
- Un citoyen demande si la ville remplacera les arbres qui ont été touchés par les travaux de la rue Dutch si ces derniers meurent.
- Un citoyen demande si les arbres, sur les photos montrées précédemment par monsieur Dubois, ont eu les racines coupées ou sciées.
- Un citoyen se demande comment faire pour passer d'un trottoir à l'autre sur la rue Dutch s'il n'y a pas de traverse.
- Un citoyen demande s'il serait possible d'installer une pancarte pour identifier la Place Publique du Dr. Adrien-Tougas avec mention qu'il y a un stationnement.
- Un citoyen aimerait faire ralentir la circulation sur la rue Dutch. Il se demande s'il serait possible de changer la vitesse pour indiquer 40km/h, de gruger l'asphalte ou installer des bandes de latex qui font ralentir.
- Un citoyen demande s'il serait possible de faire la demande au MTQ de faire passer la limite de vitesse de 50 km/h à 40 km/h
- Un citoyen demande si la politique adoptée au premier point s'applique aux employés, élus et citoyens.

22-10-298

**Levée de la séance**

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que la séance soit levée à 21h06.

ADOPTÉE

---

Claude Dubois, Maire

---

Richard Joyal, Directeur général et greffier-trésorier